

AFFECTATION POST 3EME 2021

Téléservice affectation après la 3e



Se connecter à Scolarité services : <https://teleservices.ac-reunion.fr/>
Saisissez votre identifiant et mot de passe de votre compte **Educonnect**.

Seuls les parents peuvent effectuer l'affectation après la 3e.
Cette validation ne fonctionne pas avec les comptes élèves.

Si vous avez oublié votre identifiant
ou mot de passe,
Contacter M. DAMOUR :
stephane.damour2@ac-reunion.fr

Rappel : en tant que parent, vous
pouvez retrouver votre identifiant ou
votre mot de passe en cliquant sur
« Identifiant perdu » ou « Mot de
passe perdu ».

Tél collège : 0262 28 14 60

J'accède aux services numériques
des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect



J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

[Identifiant perdu](#)

[Mot de passe perdu](#)

OU


[Je n'ai pas de compte](#)

[Besoin d'aide ?](#)


[Mentions légales](#)

[Accessibilité](#)

- MON COMPTE 
- ACCUEIL
- ORIENTATION
- AFFECTATION APRÈS LA 3^e
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- BOURSE DE COLLÈGE
- LIVRET SCOLAIRE (CP - 3^e)
- BOURSE DE LYCÉE
- LIENS UTILES
- METICE
- COLLEGE LES ALIZES
-  CONTACT
-  SE DÉCONNECTER

 ACCUEIL

Veuillez choisir un service dans le menu.

 Après connexion, cliquer sur « AFFECTATION APRÈS LA 3^e »

Lors de votre première connexion, vous devez prendre connaissance et accepter la charte d'utilisation.

Accueil Responsable: Élève : Déconnecter

Bienvenu(e)

C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.

1 Charte d'utilisation 2 Informations personnelles 3 Terminé

LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'USAGER DU TELESERVICE AFFECTATION

Madame, Monsieur,
Avant de poursuivre vous devez prendre connaissance des règles liées à l'utilisation de ce téléservice et vous engager à les respecter. Vous devez indiquer que vous avez lu chaque information en cochant les cases à la fin et en signant électroniquement la charte de l'utilisateur du téléservice affectation suivante :

Je m'engage à :

- Lire l'ensemble des informations concernant les procédures d'orientation et d'affectation mises en œuvre par les académies pour lesquelles je formule une ou des demandes d'affectation. Celles-ci sont accessibles depuis la rubrique « académie d'accueil » de chaque page descriptive d'une offre de formation.
- Vérifier l'exactitude de mes données et signaler à l'établissement d'origine du candidat dont je suis responsable, toute modification à réaliser, concernant en particulier mes coordonnées d'adresse, de mèl, de téléphone.
- Prendre en considération que, si je souhaite formuler une demande en dehors de l'académie et plus généralement de la carte scolaire correspondant à la résidence du candidat, je devrai m'informer quant aux procédures mises en œuvre par l'académie et fournir les justificatifs demandés (ex : justificatif de domicile ou autres éléments justifiant d'une demande de dérogation)
- Prendre connaissance des informations mises à disposition par les académies concernant les formations pour lesquelles je formule une demande, notamment celles qui donnent lieu à des modalités particulières d'admission, signalées dans la rubrique du même nom de chaque page descriptive d'une offre de formation.
- Formuler mes demandes en ayant pris connaissance de ces informations.
- Vérifier que la sélection de mes demandes correspond bien à l'ordre de mes préférences avant d'enregistrer celle-ci.

Pour cela, cocher la case et cliquer sur « Suivant »

- particulier, sans le lui consulter). Conformément à l'article D21111 du Code de l'Éducation, ma demande de dérogation sera examinée en fonction des places disponibles après l'affectation des élèves relevant du secteur de l'établissement demandé.
- Si je ne suis pas le seul responsable légal de mon enfant et qu'un autre responsable légal a enregistré une demande d'offres de formation avant moi, je ne pourrai pas modifier/supprimer ou ajouter de demandes. En cas de désaccord persistant avec un autre responsable légal quant à cette sélection, je pourrai contacter l'établissement de mon enfant. Celui-ci, une fois la phase de saisie des demandes via le téléservice affectation terminée, pourra effectuer les modifications du dossier en accord avec l'ensemble des responsables légaux.
 - Durant la procédure, je suis susceptible d'être contacté par messagerie ou par voie téléphonique par les services en charge du suivi de la procédure ou par les personnes habilitées par elles. Notamment :
 - si j'ai formulé une demande pour une formation d'un établissement privé
 - si j'ai formulé une demande pour une formation sous statut d'apprenti
 - si une modification a été apportée à ma sélection initiale après la fin de saisie des demandes sur le téléservice
 - Mes demandes, si elles ne sont pas conformes à la décision d'orientation obtenue par le candidat dont je suis responsable légal, seront supprimées selon la règle suivante :
 - Décision d'orientation en seconde générale et technologique, demandes étudiées pour une affectation possible en :
 - seconde générale et technologique
 - seconde professionnelle
 - première année de CAP
 - Décision d'orientation en seconde professionnelle, demandes étudiées pour une affectation possible en :
 - seconde professionnelle
 - première année de CAP
 - Décision d'orientation en première année de CAP demandes étudiées pour une affectation possible en :
 - première année de CAP

J'ai le droit de :

- Formuler 15 demandes au maximum dont 10 au maximum par académie.
- Solliciter, pour répondre à mes questions, les professionnels au sein de l'établissement du candidat dont je suis responsable légal.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et des [mentions légales](#) du site, plus particulièrement des informations prévues à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Suivant



Bienvenu(e)

C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.

1 Charte d'utilisation

2 Informations personnelles

3 Terminé

Mes coordonnées

Nom

Nom d'usage

Prénom

Adresse mél

Téléphone portable

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Adresse postale

Élève

Nom

Nom d'usage

Prénom

Deuxième prénom

Troisième prénom

Adresse mél

Téléphone portable

Téléphone personnel

Téléphone professionnel

Adresse postale à la prochaine rentrée scolaire

Vérifiez vos informations personnelles.
En cas d'informations erronées, contactez la vie scolaire de l'établissement.

Si ces informations sont incomplètes ou erronées, merci de contacter le service scolarité de l'établissement.

Suivant

Après avoir vérifier vos informations, cliquer sur « Retour à l'accueil ».

Bienvenu(e)

C'est la première fois que vous vous connectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le service, veuillez accepter la charte d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.

✓ Charte d'utilisation

✓ Informations personnelles

3 Terminé

Vous avez terminé, vous pouvez maintenant accéder à votre profil, ou accéder à la page d'accueil.

[Retour à l'accueil](#)



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

QUOI

formation, établissement ou mots-clés

Exemple : cap cuisine

OÙ

ville ou département

Exemple : nantes

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

RECHERCHER ?

CALENDRIER 2021 - (DATES EN FRANCE METROPOLITAINE)

PHASE 1

DU 6 AVRIL AU 10 MAI

Je découvre les formations disponibles en France.

PHASE 2

DU 10 MAI AU 1 JUIN

Je formule mes demandes.

PHASE 3

DU 1 JUIN AU 30 JUIN

Mon dossier est en cours de traitement.

PHASE 4

À PARTIR DU 30 JUIN

Je consulte le résultat de mes demandes.

1. Dans la recherche, saisissez l'établissement ou la formation recherchée. Il est préférable d'avoir eu des échanges avec le professeur principal avant de saisir le ou les vœux/établissements correspondants au choix de formation (guide ONISEP). Notamment pour la voie professionnelle.

2. Taper « reunion » ou « 974 » pour effectuer les recherches dans notre académie.



3. Cliquer sur la formation et l'établissement choisis.

4. Cliquer ensuite sur « Ajouter à mes demandes ».

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

QUOI memona | OÙ reunion | RECHERCHER ?

6 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche

Afficher mon ou mes établissements de secteur ?

Il n'y a pas d'offre de formation connue pour votre dossier.

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
Secteur public, Statut scolaire
Lycée Mémona Hintermann-Afféjee, Saint-Denis
974 - SAINT-DENIS

Ajouter à mes demandes

FICHES ÉTABLISSEMENT
FICHE FORMATION

INFORMATIONS PLAN

IMPORTANT

Les vœux pour un établissement privé ou dépendant du ministère de l'agriculture ne tiennent pas compte de la notion de secteur. En revanche, pour une demande d'admission en classe de seconde générale et technologique d'un lycée public de l'éducation nationale, les élèves résidant dans la zone de desserte de ce lycée sont prioritaires. Vous êtes invités à indiquer ce lycée de secteur public parmi vos vœux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique. Pour certains enseignements rares de seconde générale et technologique, la zone de desserte peut être élargie et, le cas échéant, une procédure particulière d'admission est alors signalée.

ACADÉMIE D'ACCUEIL

Pour plus d'information rapprochez vous de votre établissement d'origine. Des informations sur les procédures seront également disponibles progressivement sur le site de l'académie de la Réunion.

2nde pro métiers de la relation client
Lycée Mémona Hintermann-Afféjee
974 - SAINT-DENIS

Métiers des transitions numérique et énergétique
Lycée Mémona Hintermann-Afféjee
974 - SAINT-DENIS

CAP Équipier polyvalent du commerce
Lycée Mémona Hintermann-Afféjee

5. Si vous n'avez qu'une seule demande à votre liste de vœux d'affectation, cliquer sur **« Voir et valider mes demandes »**. Sinon cliquer sur **« Ajouter d'autres demandes »** et répéter la procédure depuis la page 8.

Vous venez d'ajouter une demande à votre liste de vœux d'affectation. Pour qu'elle soit prise en compte, vous devez vous rendre sur la page "Vos demandes" pour valider ou modifier la sélection et terminer la procédure. Ou vous pouvez ajouter d'autres demandes.

VOIR ET VALIDER MES DEMANDES

AJOUTER D'AUTRES DEMANDES



CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

[← Retour à la page d'accueil](#)

RANG 1 **2NDE PRO MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT**

↑ ↓

Lycée Mémona Hintermann-Afféjee
974 - SAINT-DENIS

[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

VALIDER LES DEMANDES

6. Une fois que le ou les vœux ont été ajoutés, cliquer sur « **valider les demandes** ».

Avant cela vous pouvez classer les vœux par ordre de préférence. Le vœu en rang 1 sera donc le vœu que l'élève aura choisi en priorité.

Si vous souhaitez supprimer un vœu vous pouvez le faire en cliquant sur l'icône « poubelle ».





CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

[← Retour à la page d'accueil](#)

RANG 1

2NDE PRO MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT



Lycée Mémona Hintermann-Afféjee
974 - SAINT-DENIS



[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

Vous êtes sur le point d'enregistrer vos demandes.
Vous pouvez les modifier jusqu'au 1 juin 2021
A partir de cette date, elles deviendront définitives.

ENREGISTRER

ANNULER

7. N'oubliez pas d'enregistrer vos demandes.
Vous pouvez les modifier jusqu'au 1^{er} juin 2021.

À partir de cette date, s'adresser au professeur principal ou au chef d'établissement pour toute demande de modifications.





CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

QUOI

formation, établissement ou mots-clés

memona

OÙ

ville ou département

reunion

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

RECHERCHER



CALENDRIER 2021 - (DATES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE)

| | | | |
|---|---|---|---|
| PHASE 1 DU 6 AVRIL AU 10 MAI Je découvre les formations disponibles en France. | PHASE 2 DU 10 MAI AU 1 JUIN Je formule mes demandes. | PHASE 3 DU 1 JUIN AU 30 JUIN Mon dossier est en cours de traitement. | PHASE 4 À PARTIR DU 30 JUIN Je consulte le résultat de mes demandes. |
|---|---|---|---|

En retournant sur la page d'accueil, vous pouvez à tout moment consulter les vœux qui ont été validés en cliquant sur cette icône.

